

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6562**

Intitulé

Peintre en décor techniques ancestrales et contemporaines

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

EAMV - Ecole d'art mural de Versailles

Directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233v Réalisation de décor d'intérieur, finitions à caractère artistique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Naguère réservée aux châteaux et hôtels particuliers, la peinture décorative a conquis aujourd'hui une large audience : murs peints en trompe l'œil, en milieu urbain, émissions télévisées et magazines de décoration grand public présentant des décors de tous styles, décors de vitrines, de stands, d'expositions, de télévision de cinéma, d'opéra ou de théâtre, et bien sûr, décoration peinte des appartements, maisons, restaurants et magasins. Le peintre en décor, conçoit et réalise des décors permettant de créer des ambiances et des atmosphères spécifiques tenant compte des attentes d'un commanditaire, et adaptés au contexte dans lequel ils doivent s'intégrer. Le décor peint, qu'il soit inspiré des tendances à la mode, ou des styles classiques, met en valeur avec raffinement, tant les intérieurs classiques que contemporains, et construit architecturalement l'espace par ses compositions picturales recherchées et originales : trompe l'œil, panoramiques, faux bois, faux marbres, fausses moulures, frises et ornements, pochoirs, patines filées, nuagées ou pastillées. Le peintre en décor est donc capable de recréer ou d'imiter toutes sortes de matières. Il peut ainsi reconstituer, restaurer ou retoucher un décor abîmé, ou partiellement voire totalement disparu, contribuant ainsi à faire renaître les styles et les ambiances du passé. Le peintre en décor peut également exercer une fonction de conseil, et proposer d'autres solutions que celles envisagées initialement par son commanditaire, car plus rapide, plus solide, moins coûteuse ou par exemple techniquement mieux adaptées.

Le titulaire est capable de : - Analyser une demande de création d'un décor en identifiant les différentes contraintes que présente le projet, et en exerçant éventuellement une fonction de conseil auprès du commanditaire.

- Concevoir un projet de décor qui s'intègre de façon harmonieuse avec les différents éléments du contexte auquel il est destiné.

- Créer une maquette qui matérialise le projet en respectant le tracé de l'espace à l'échelle.

- Élaborer le devis du projet en définissant les différents postes et leur coût, tout en prévoyant éventuellement les modalités et conditions d'ajustement.

- Organiser et planifier les différentes étapes de la mise en œuvre du projet, en prenant éventuellement en compte les autres étapes d'avancée du chantier global dans lequel il doit s'insérer.

- Réaliser différents types de travaux tels que :

• Patines peints à la main ou au pochoir,

• Matiéragé à l'enduit sur des murs, du mobilier ou des objets,

• Métallisations décoratives

• Décors ornementaux de feuille d'or, d'argent ou de cuivre,

• Compositions d'imitations de marbres,

• Compositions d'imitations de bois,

• Compositions de décor peint en trompe l'œil, en ombres et lumières, permettant d'obtenir une illusion de volume : grisailles, grotesques, chinoiseries, ciels, imitation de panoramique de papiers peint Zuber en couleur ou en grisaille, de panoramiques de paysage, avec fausses moulures et ornements

- Assurer le suivi et la coordination des travaux en faisant face aux aléas qui peuvent survenir et trouver des solutions adaptées à leur gestion.

- Gérer les différentes dimensions administratives et financières nécessaires au bon développement de son activité professionnelle.

- Elargir son champ de compétences en réalisant différentes recherches générales ou spécifiques. En participant à des manifestations professionnelles ou des stages de formation, tout en suivant les évolutions techniques et technologiques liées aux matériaux et matériels.

- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication qui tienne compte avec réalisme des objectifs, des besoins et du budget.

- Construire et faire vivre un réseau de partenaires qui va contribuer à le positionner sur le marché de la décoration et à le tenir informé des évolutions de son secteur

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Peinture, décor, patrimoine, restauration, architecture, décoration, mise en scène, réhabilitation, reproduction d'œuvres. Le peintre en décor peut travailler pour une clientèle privée qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises et de commerces tels des restaurants ou des magasins mais également pour des commanditaires publics.

Il peut être amené à intervenir dans des secteurs aussi divers que la télévision, le théâtre, le cinéma, la publicité, l'événementiel ou pour d'autres professionnels de l'aménagement et de la décoration

Le peintre en décor peut créer sa propre entreprise afin d'exercer son métier en tant qu'artisan, artiste libre, profession libérale, ou chef d'entreprise. Il peut également être salarié d'une entreprise de peinture en décor ou d'une entreprise de rénovation ou de bâtiment (type

TPE, PME, PMI), ou intermittent du spectacle.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1101 : Création en arts plastiques

L1503 : Décor et accessoires spectacle

B1302 : Décoration d'objets d'art et artisanaux

F1606 : Peinture en bâtiment

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Des mises en situation qui portent sur la réalisation de travaux comparables à ceux que doivent produire des professionnels en exercice

: -L'analyse d'une demande client

- La réalisation d'un projet de décor peint : maquette et.

- La réalisation d'éléments de décor dans le cadre d'un chantier école

- La reproduction d'un modèle

- La réalisation d'une composition de décor en panneautage en trompe l'œil

- La présentation d'un projet de fin de formation

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		4 personnes dont deux représentants de l'école et deux professionnels exerçant dans la décoration (Un architecte d'intérieur/décorateur d'intérieur en activité et un peintre en décor en activité 50% de membres de l'école et 50% de membres extérieurs professionnels du secteur de la décoration
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé Peintre en décor technique ancestrale et contemporaine avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2014. Certification délivrée par Ecole d'art mural de Versailles (EAM).

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Peintre en décor techniques ancestrales et contemporaines" avec effet au 31 décembre 2015, jusqu'au 17 mars 2019.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau III, sous l'intitulé "Peintre en décor techniques ancestrales et contemporaines" avec effet au 7 février 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

Arrêté modificatif du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel le 21 avril 2009 portant sur l'intitulé de la certification : Peintre en décor techniques ancestrales et contemporaines (intitulé mis au pluriel).

Pour plus d'informations

Statistiques :

Formation volontairement limitée à 13 élèves par groupe de promotion. Taux de réussite à ce jour 97%

Autres sources d'information :

www.ecoleartmural-versailles.com Tel:0139518372

<http://www.ecoleartmural-versailles.com>

Lieu(x) de certification :

9, rue Sainte Geneviève 78000 VERSAILLES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

9, rue Sainte Geneviève 78000 VERSAILLES

Historique de la certification :